



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2022-062

PUBLIÉ LE 10 MARS 2022

# Sommaire

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie /**

74-2022-03-02-00006 - Arrêté n° 2020-0380 portant sur la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) du protocole DURAFOUR (4 pages)

Page 3

## **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier**

74-2022-03-09-00003 - Arrêté modificatif n° PAC74-2022-004?? modifiant l'arrêté n° PAC74-2022-002 du 25/01/2022 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de la Haute-Savoie (3 pages)

Page 8

74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2022-03-02-00006

Arrêté n° 2020-0380 portant sur la liste des  
postes éligibles au titre des 6ème et 7ème  
tranches de la nouvelle bonification indiciaire  
(NBI) du protocole DURAFOUR



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Le préfet de la Haute-Savoie**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annecy, le **- 2 MARS 2022**

**Arrêté n° 2022-0380** portant sur la liste des postes éligibles au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) du protocole DURAFOUR

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU** le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des transports et du logement,
- VU** l'arrêté du 18 février 2021 modifiant l'arrêté du 16 mars 2020 modifiant l'arrêté du 13 août 2019 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire, au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole DURAFOUR,
- VU** l'information du comité technique de la DDT de la Haute-Savoie du 15 novembre 2021,
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2021-036 du 3 mai 2021 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

La liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de l'enveloppe DURAFOUR est modifiée selon l'annexe au présent arrêté.

**Article 2**

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté et de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 ANNECY cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00

1/2

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

### **Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « télerecours citoyens »). Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET

**Postes bénéficiant de la Nouvelle Bonification Indiciaire  
ANNEE 2021-2022**

**Postes de catégorie A**

Service	Intitulé du poste	Nombre de points attribués	Date d'effet	Observations
SAR	Chef du service aménagement et risques	30	A partir du 1er septembre 2018	
SAR	Chef de la cellule application du droit des sols	20	A partir du 1er septembre 2018	
SAR	Chef de la cellule juridique	20	A partir du 1er octobre 2021	
SH	Adjoint au chef du service habitat	22	A partir du 1er septembre 2019	
SG	Secrétaire générale	30	A partir du 1er septembre 2018	Poste et points transférés au SGCD le 01/01/2021
X	X	30		Points non attribués depuis le 24/11/2020 (agent qui en bénéficiait nommé sur l'EF de CAEDAD)
Total		152		

**Postes de catégorie B**

Service	Intitulé du poste	Nombre de points attribués	Date d'effet	Observations
DIR	Secrétaire de direction	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
SAR	Chargée d'études PLU	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
SAR	Chargé d'études PLU	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
SAR	Chargée d'études plans de prévention des risques	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
STEM	Chargé de mission observatoire départemental de la sécurité routière et contrôles automatisés	15	A partir du 1er janvier 2018	Poste décroisé et points transférés au ministère de l'intérieur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019
SG	Adjointe au responsable des ressources humaines	15	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Poste et points transférés au SGCD le 01/01/2021
SG	Chargée du conseil de gestion	18	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Poste et points transférés au SGCD le 01/01/2021
Total		108		

**Postes de catégorie C**

Service	Intitulé du poste	Nombre de points attribués	Date d'effet	Observations
SG	Assistante d'accueil de la DDT	10	A partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2019	Poste et points transférés au SGCD le 01/01/2021
X	X	10		Points non attribués depuis le 16/10/2021 (agent ayant réussi le concours de SACS)
STEM	Assistante de service	10	A partir du 9 novembre 2019	
Total		30		

Le directeur départemental des territoires,

  
Julien LANGLET

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-03-09-00003

Arrêté modificatif n° PAC74-2022-004  
modifiant l'arrêté n° PAC74-2022-002 du  
25/01/2022 portant composition de la  
commission départementale des valeurs  
locatives (CDVL) de la Haute-Savoie





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 09/03/2022

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté modificatif n° PAC74-2022-004**

modifiant l'arrêté n° PAC74-2022-002 du 25/01/2022 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de la Haute-Savoie

Vu le code général des impôts ;

Vu l'article 1650 B du code général des impôts ;

Vu l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu la délibération n° CD-2021-048 du 26/07/2021 du conseil départemental de la Haute-Savoie portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie et de leurs suppléants ;

Vu la lettre du 29/11/2021 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté n° PAC74-2022-003 du 09/03/2022 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie en date du 24/02/2022 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

## A R R E T E

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

L'arrêté n°2022-002 du 25/01/2022 est modifié comme suit, en son article 1<sup>er</sup> :

M. CUISINIER Jean-Luc, commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mme DUPESSEY Carole.

### ARTICLE 2

La commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie en formation plénière est composée comme suit :

#### AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
LHUILLIER Myriam	MAURIS Odile
VERDONNET Christian	TEPPE-ROGUET Marie-Claire

#### AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
COUTIN Michel	CATHELINEAU Cyril
ANTOINE Patrick	BENOIT Florent
TARAGON Sylvie	PERNAT Marie-Pierre
DAVIET Roland	DEMOLIS Cyril

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE  
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
MUSARD Jean-Paul	BOUCHET Jean-Marc
WALKER James	VALLI Stéphane
TERRIER Jean-Claude	MEHDI Amine
MUGNIER Séverine	MERCHEZ-BASTARD Alexia

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
MONOD Grégory	CUISINIER Jean-Luc
MICHAUD Isabelle	DUFOUR Annie
ETIENNE Eddi	DUPAIN Laurent
FLANQUART Pierre-Étienne	PLANQUE Corinne
CARTIER Marie-France	BAYLE Marie-Dominique
CHAUVIN Alain	CORIOU Christophe
BARANTON Richard	FALCOMATA André
ALBORINI Gérard	DECAESTEKER Brigitte
CACHAT Gilles	LACHAT Delphine

**ARTICLE 3**

Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet



Alain ESPINASSE